



# L'OFFICIEL

## L'OFFICIEL

[secretariat@gard-lozere.fff.fr](mailto:secretariat@gard-lozere.fff.fr)



N°21 du 10 Janvier 2025

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL



\*\*\*\*\*

Les bénévoles seront mis à l'honneur lors du week-end du **08 et 09 mars 2025**. Une délégation de la Ligue de Football d'Occitanie se rendra au Centre National du Football de Claire Fontaine.

#### Critère de sélection des bénévoles :

- 1/ Être bénévole licencié Dirigeant ou volontaire de club comptant moins de 7 ans d'ancienneté,
- 2/ Être majeur à la date de l'évènement.

Le nombre de places dont nous disposons étant limité, nous vous invitons à nous faire parvenir d'ici la fin du mois les candidatures des personnes que vous souhaitez mettre à l'honneur s'ils remplissent ces critères. ([fiche de candidature à télécharger sur le site du District Gard Lozère](#))

Les personnes retenues seront contactées rapidement afin de recevoir les différentes informations nécessaires.





# L'OFFICIEL

N°21 du 06 Janvier 2025



COMMISSION D'APPEL

## CONVOCATION

➤ Dossier saison : 2024/2025 N° 10

Match : Départemental 2 Poule A

BAGNOLS ESCANAUX/St CHRISTOL LES ALES du 8/12/2024

Score :

Appel en date du 23 Décembre 2024 formulé par AS St CHRISTOL LES ALES (518431) d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements PV N°14 du 17/12/2024 parue sur Foot et publiée le 19/12/2024.

Au motif :

*Qualification et participation de joueurs*

Décision :

*Réclamation irrecevable. Confirme le résultat acquis sur le terrain*

**« Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de vous taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition à venir. »**

La commission déclare que ce dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère le :

**JEUDI 16 JANVIER 2025 à 18Heures 30**  
**Au siège du District Gard-Lozère de Football**

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la F.F.F  
Sont convoqués :

❖ **BAGNOLS ESCANAUX**

- Le Président Mr CHRAI ou son représentant
- Le dirigeant de l'équipe 1

❖ **AS St CHRISTOL LES ALES**

- Le Président Mr BARBUSSE Christian ou son représentant
- Le dirigeant de l'équipe 1



## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

### PV N°16 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Mardi 07 janvier 2025
À :	18h30 – Dématérialisé
Présidence :	Mr Sauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mrs. CASTILLO Maxime, Mohamed TSOURI, Salim GALAI,
Absent (e)s excusé (e)s:	Bernard BERGEN, Damien JURADO, Jean-Christophe MORANDIN,

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([\[n°affiliation\]@footoccitanie.fr](mailto:[n°affiliation]@footoccitanie.fr)). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.  
(Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

## Organisation de la commission

1/ Le Président présente la nouvelle organisation de la Commission.

- La commission se réunira dorénavant le mardi soir.
- Le traitement des dossiers se fait à J +7 après le match en question.



2/ La commission informe que lorsqu'elle demande des explications aux clubs, **la réponse doit s'en tenir uniquement aux faits qui se sont déroulés et ne porter aucun jugement sur les clubs adverses, arbitres, et commissions du district** sous peine de procédure disciplinaire envers la personne et/ou le club expéditeur du mail.

3/ Toutes réponses aux demandes d'explications et correspondances adressées à la commission doivent se faire via la boîte mail officielle du club (**[n°affiliation]@footoccitanie.fr**) au secrétariat du district.

**Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.**

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.

(Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

## Approbation PV CSR

La Commission approuve le procès-verbal N°15 de la réunion du 23 décembre 2024.

## Dossiers du jour

### Coupe Gard Lozère Séniors

**Dossier n°2024/2025-CSR-135**

**Match n° 30077998 : du 05/01/2025**

MOUSSAC FC 1 (581698) / SAINTES MARIE 1 (514320)

La commission,  
Après étude du dossier,  
Pris connaissance de la feuille de match,  
Jugeant en premier ressort,

*Agissant sur le fondement de l'article 159-4 des règlements généraux de la FFF*

*« Articles-159 Nombre minimum de joueurs*

*1- Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas (...)*

*2- Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait.*



*Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.*

*3- En ce qui concerne les compétitions de football à 7, un match ne peut débuter ni se dérouler si un minimum de six joueurs n'y participent pas.*

*Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7.*

**4. En cas d'insuffisance du nombre de joueurs ou d'absence de l'une ou des deux équipes à l'heure prévue par l'organisme officiel pour le début de la rencontre, cette insuffisance ou cette absence est constatée par l'arbitre un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.**

Considérant que l'équipe de **SAINTES MARIE 1 (514320)** était absente à l'heure de la rencontre,

**Dit match perdu par forfait SAINTES MARIE 1 (514320) pour en reporter le bénéfice à MOUSSAC FC 1 (581698)**

**Dit MOUSSAC FC 1 (581698) qualifié pour le tour suivant**

**Débit : 50 euros pour forfait à SAINTES MARIE 1 (514320)**

Transmet le dossier à la commission des compétitions jeunes.

## Prochaine Réunion

- Mardi 14 janvier 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président de séance,  
Sauveur ROMAGNOLE**

**Le Secrétaire de séance,  
Mohamed TSOURI**



## COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

### PV N°22 de la Commission des Compétitions Séniors

Réunion du :	Jeudi 09 Janvier 2025
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUDIER, Mr Bernard PERIS, Mr Patrick AURILLON, Mr Pierre Jean JULLIAN
Absent(s) :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

### APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°21 de la réunion du Jeudi 02 Janvier 2025.

### INFO COUPE ANDRE GRANIER ET COUPE GARD LOZERE

Le tirage au sort des 1/16<sup>ème</sup> de finale de la Coupe Gard Lozère et du 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe André Granier auront lieu le **Jeudi 16 Janvier 2025 à 14h30 au Siege du District Gard Lozère à Nîmes.**



## RETOUR CSR

### Coupe Gard Lozère

Match : N° 30077798 du 05/01/2025  
F.C MOUSSAC 1 (D1) / LES STE MARIES DE LA MER 1 (D1)  
LES STE MARIES DE LA MER 1 (D1) Battu par Forfait.  
**F.C MOUSSAC 1 (D1) Qualifié pour le tour suivant.**

## MODIFICATION AU CALENDRIER

### **D4 POULE A**

Match : N° 28544129 du 09/03/2025  
F.C BOISSET GAUJAC 1 (D4) / A.S BAGARD 1 (D4) **est avancée au 23/02/2025 sur le terrain de Boisset Gaujac. (Accord des deux clubs)**

## FMI

### Coupe Gard Lozère

Match : N° 30077996 du 05/01/2025  
OL DE GAUJAC 1 (D3) / ES SUMÉNOISE (D1)  
Retard transmission de la feuille de match amende de 25,00€ à OL DE GAUJAC 1 (D3). (Art 53 et 72.3 des RG).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### Le Président

Mr Jean Pierre Rieu

### La Secrétaire

Mme Cendrine MENUJER



## COMMISSION DES JEUNES

### PROCES VERBAL N°24 DES COMPETITIONS DE JEUNES

Réunion du : Jeudi 09 JANVIER 2025

A : 10H00 au siège du District Gard Lozère

Président : MR BARLAGUET

Présents : MRS Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Emile HOURS

Excusé: MRS Michel UDOVICIC, Jean Marie TASTEVIN. Stéphane BROCCQ

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.*

**Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.**

**A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).**

### Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°23 du 2 Janvier 2025.





## COUPES GARD LOZERE U19, U17 et U15

### RAPPEL

Par application de l'article 8 de l'annexe 15 « Coupe Gard-Lozère jeunes »,

Considérant Article 16 alinéa 6 l'Annexe 2 « Championnat jeunes à 11 » : « Au cours d'une même saison, les joueurs ne peuvent participer à un championnat départemental que pour un seul club dans un même groupe. « Ayant pour but de respecter une certaine éthique au sein de ces compétitions jeunes, et ici des coupes départementales jeunes,

Tiens à préciser et faire appliquer la règle suivante pour la saison 2024/2025 :

« Au cours d'une même saison, les joueurs ne peuvent participer à une coupe départementale que pour un seul club. »

Le tirage des 1/8<sup>ème</sup> de finale Coupe Gard Lozère aura lieu au siège du District

**le Jeudi 23 Janvier 2025 à 14H00**

Les clubs concernés sont cordialement invités à y assister.

**Les 8EMES DE Finale U19 et U17**

**Auront lieu le samedi 15 Février 2025 à 15H00**

**Les 8EMES de Finale U15**

**Auront lieu le dimanche 16 Février 2025 à 10H00**

## RAPPEL AUX CLUBS

Concernant l'application de l'article 91 des règlements généraux du District.

Le calendrier doit être respecté par tous les clubs. Après publication du calendrier, les clubs pourront obtenir un changement de date ou d'horaire qu'à la triple condition de :

- Faire une demande par foot club, 6 jours avant la date de la rencontre
- Avoir un motif légitime (absence d'un éducateur n'est pas un motif légitime),



- Et que le club adverse donne son accord avant les 6 jours (date de la rencontre).

**NOTA : les demandes par mail ne seront pas prises en compte (même avec accord des deux clubs)**

Seule la commission peut changer une date du calendrier sans l'accord des deux clubs devant se rencontrer.

Sans réponse de la Commission, le match reste programmé à sa date initiale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,  
MR Patrick AURILLON**

**LE PRESIDENT,  
MR Bernard BARLAGUET**



## Vauvert, un retour prometteur

L'année 2025 a parfaitement bien débuté pour le FC Vauvert. Pour le compte des 32e de finale de la Coupe Gard-Lozère, il s'est nettement imposé sur le terrain de Quissac (0-4). « **L'année commence bien. Il y avait quand même pas mal de divisions d'écart et on avait un peu fait tourner** », souligne Abdellah Lazaar, le président.

Cinq divisions séparaient, en effet, les Quissacois, pensionnaires de Départemental 3, des Vauverdois, qui évoluent en Régional 1. C'est cette saison que les Verts ont fait leur retour dans l'élite du football régional. « **La dernière fois que le club était à ce niveau, dans ce qu'on appelait alors la DHE, je jouais en moins de 18 ans. Il n'avait fait qu'un aller-retour** », se souvient le président, en poste depuis le début de saison seulement. Il a succédé à Kamal El Mahrouk qui a pris du recul pour se consacrer à son brevet d'éducateur fédéral.

Abdellah Lazaar est un enfant du club. A part deux petites escapades à Vergèze et Lattes, il y a consacré l'essentiel de ses années de joueur et maintenant de dirigeant. S'il se félicite de voir son club de 280 licenciés de retour sur la carte du football régional, il n'oublie pas les galères. « **De 2012 à 2015, rappelle-t-il, on était quand même descendu jusqu'à la D2.** »

Si la coupe Gard-Lozère peut être une belle aventure pour peu que le tirage au sort soit favorable, l'essentiel cette saison sera de stabiliser l'équipe première en R1. Après dix matches, tous les voyants sont au vert. Elle occupe la cinquième place avec 17 points (cinq victoires, deux nuls et trois défaites). Elle est loin derrière le duo composé de Montpellier Atlas (1er, 26 points) et du Grau-du-Roi (2e, 24 points) contre qui elle a d'ailleurs concédé ses deux plus grosses défaites (5-0 et 4-2). « **Ils sont au-dessus du lot** », admet d'ailleurs le président.

Mais Vauvert est aussi loin devant les mauvais élèves de cette R1 puisqu'il compte seize points d'avance sur Canet, le dernier ; quinze sur Perpignan, l'avant-dernier ; quatorze sur Frontignan, le douzième qui sont très nettement

décrochés, et neuf sur Fabrègues, le onzième. **« Le maintien, pronostique Abdellah Lazaar, devrait se jouer autour de 25 points. On a trois ou quatre victoires à aller chercher. »**

Autant dire qu'en seize journées, la mission est dans les cordes de l'équipe entraînée par Ammouch Abdenadi. Si le retour est prometteur, Abdellah Lazaar ne s'emballe pas. Pour des raisons budgétaires, viser un jour plus haut paraît compliqué. Ce premier objectif devrait donc être logiquement atteint. **« Le deuxième que l'on s'est fixé consiste à faire monter la réserve »,** dit le président qui ajoute : **« Elle n'est qu'en D3. Cette différence de niveau est problématique quand on fait appel à des réservistes pour venir en une. Elle l'est tout autant pour des questions de motivation notamment quand des gars de l'équipe une vont en réserve. »**

Pour l'heure, les réservistes vauverdois sont invaincus avec six victoires et trois nuls mais deuxièmes, à deux poids du leader Cabassut qu'ils auront l'avantage de recevoir en avril prochain.

